

Initiatives parlementaires

Outre ce fondement législatif que nous nous sommes donné, le premier ministre a clairement engagé le gouvernement à considérer l'environnement comme priorité dans toutes les décisions qu'il est appelé à prendre pour l'application de ses politiques et de ses programmes.

Notre gouvernement sait bien que tout ce qu'il fait a des répercussions sur les Canadiens et les Canadiennes de bien des façons qui ne sont pas directement liées aux projets. C'est pourquoi le gouvernement a adopté comme politique d'exiger qu'une déclaration environnementale accompagne toute proposition que le Cabinet doit étudier, qui se rattache aux politiques et aux programmes du gouvernement et qui peut avoir des répercussions appréciables sur l'environnement canadien.

Bien que nous commençons à peine à évaluer l'effet de l'environnement des politiques gouvernementales, on peut, d'ores et déjà, affirmer que nous avons fait beaucoup de progrès. Par exemple, le ministère de la Défense nationale a modifié sa politique relative au mouillage dans nos ports de navires à énergie nucléaire. Il a également évalué la question du passage des sous-marins américains par l'entrée Dixon.

Agriculture Canada a annexé un examen environnemental à son programme de protection du revenu agricole. De plus, le ministère des Affaires extérieures a vérifié, dans une perspective écologique, le texte de l'Accord de libre-échange nord-américain et il a rendu publics les résultats de cet examen. C'était la première fois qu'une importante initiative à caractère économique subissait un examen de cette nature.

C'est le ministre de l'Environnement qui est chargé d'appliquer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi confère au ministre d'abondants pouvoirs pour réglementer la protection de l'air, de l'eau et des sols du Canada. Qui plus est, cette loi oblige le ministre à présenter à la population canadienne, à intervalles réguliers, des rapports sur l'état de l'environnement canadien.

Par ailleurs, elle garantit au public des droits très étendus pour qu'il puisse participer aux décisions qui touchent l'environnement. Elle prévoit même que le public pourra intentier des poursuites judiciaires contre tout pollueur qui contrevient à la loi.

Le gouvernement attache aussi beaucoup d'importance à l'information en matière d'environnement. Au cours des consultations que nous avons menées auprès des Canadiens et des Canadiennes au moment d'élaborer le Plan vert du gouvernement, on nous a sans cesse répété que le gouvernement devrait mettre au rang de ses

grandes priorités de diffuser largement et régulièrement une information facile à comprendre sur l'état et l'évolution de l'environnement.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient être bien renseignés pour être capables de prendre leurs propres décisions en matière d'environnement. Ils voulaient avoir en main l'information voulue pour comprendre si leurs gestes, en tant qu'individus, contribueraient à réduire la dégradation de l'environnement. Ils veulent pouvoir être en mesure de juger si le gouvernement fait sa part pour léguer à nos enfants un environnement sain et durable. Puis, naturellement, ils veulent disposer des données nécessaires pour pouvoir juger du rendement de l'industrie sur le plan de l'environnement.

La diffusion régulière d'une information de haute qualité en matière d'environnement, voilà un des engagements importants du Plan vert.

De l'avis du gouvernement, les mesures que nous avons déjà prises constituent la meilleure façon de transmettre aux Canadiens et Canadiennes la capacité voulue pour combattre les pollueurs et veiller à ce que le gouvernement respecte ses engagements. Nous disposons déjà du nécessaire pour garantir à tous les Canadiens et Canadiennes le droit de vivre dans un milieu sain. La Charte des droits environnementaux ferait double emploi avec bien des dispositions législatives actuelles; elle ne représenterait pas un bon substitut pour permettre à l'électorat, déjà conscient de la dimension écologique, de prendre des décisions en toute connaissance de cause au sujet du rendement du gouvernement. Voilà ce qui s'appelle rendre des comptes. La population canadienne jugera si nous avons réussi à atteindre nos buts en matière d'environnement.

[Traduction]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.]

Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cette motion qui a été présentée par ma collègue de Western Arctic et qui porte sur l'élaboration d'une Charte des droits environnementaux.

Tout à l'heure, le député de South Shore a dit souhaiter pour ses petits-enfants un environnement sain. De la façon dont fonctionne son parti, ses petits-enfants n'auront pas d'environnement du tout.

Il a parlé du Plan vert, qu'il a qualifié d'historique. C'est certes de l'histoire ancienne. Ce plan ne fait pas grand-chose pour les habitants de l'est de l'Arctique, la région que je représente.